



Concertation nationale sur l'énergie et le climat



La CGT: **C**onfédération
Générale du **T**ravail
263 rue de Paris.
93516 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 80 00
<http://www.cgt.fr>
courriel : info@cgt.fr

Le point de vue de la CGT sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Alors que l'urgence climatique cède du terrain face aux préoccupations économiques, comme l'illustre l'échec de la Cop 29, la CGT réaffirme que la neutralité carbone pour la France à l'horizon 2050, doit demeurer un objectif essentiel. La faisabilité technique et industrielle, mais aussi l'acceptabilité sociale donc économique, doivent être examinées en fonction des besoins et des savoir-faire des salariés.

La suppression de tout recours aux énergies fossiles sera impossible sans une planification de décarbonation des usages. Elle pose des questions sociales et sociétales d'envergure que le projet gouvernemental ne met pas suffisamment en exergue. Pour la CGT, le signal prix de l'Énergie et à fortiori de l'électricité bas carbone conjugué aux plans de sobriété subis, a conduit à la réduction voire à l'arrêt de productions industrielles, et a aggravé le sentiment de déclassement de nos concitoyens.

Qui va fournir l'effort maximal : les plus riches ou les plus vulnérables ? Par quels moyens : la coercition, les taxes, les prix ? Par les délocalisations des industries et l'importation de biens manufacturés qui aggravent notre empreinte carbone ?

Diminuer la consommation d'énergie sans toucher au bien être global est un défi majeur ! Et ce n'est pas en 2050 qu'il faudra se poser ces questions, sauf à y apporter des réponses en catastrophe, sous la pression des événements et des lobbys.

Pour la CGT, il faut sans tarder engager la France dans la planification des infrastructures essentielles, et viser la décarbonation de l'économie, ainsi que la satisfaction des besoins des acteurs économiques et de toute la population, par des politiques publiques redistributives.

Viser la satisfaction des besoins par la décarbonation des usages

Malgré la baisse des émissions de GES, la part relative de l'empreinte carbone augmente en raison de la désindustrialisation, des importations. L'industrie, qui représente moins d'un quart de la consommation électrique, pèse pour moitié dans cette réduction, tandis que la précarité énergétique s'aggrave chez les usagers. La consommation électrique est revenue au niveau de 2005, menaçant l'emploi industriel, tandis que la hausse des prix, déconnectée des coûts réels de production, fragilise la compétitivité manufacturière et va à l'encontre de la réindustrialisation. La CGT exige la sortie du marché de l'électricité.

Il est impératif que le financement de la transition écologique ne soit pas contraint par une obsession de restriction budgétaire.

L'atteinte de la neutralité-carbone appelle à renoncer aux énergies fossiles, consommées essentiellement dans les transports, le chauffage et l'industrie. Les ressources en biomasse renouvelable étant limitées par les conflits d'usage, notamment avec l'alimentation, les matériaux biosourcés et les puits de carbone, la transition énergétique doit tabler sur un recours considérablement accru à l'électricité décarbonée pour répondre à l'électrification des mobilités, du chauffage, des procédés industriels, de la production d'hydrogène décarboné et de carburants de synthèse... La sobriété énergétique imposée par les hausses de prix doit céder la place à un plan ambitieux pour une électrification durable, accessible à tous, au profit de notre souveraineté industrielle.

Or, le plan énergétique gouvernemental en concertation met l'accent sur l'offre de production électrique essentiellement intermittente, avec l'éolien et le solaire qui génèrent des périodes de surproduction, plutôt que sur un transfert volontariste des usages. Cela représente un obstacle majeur à la stabilité, à la fois du système, en raison d'une offre surabondante (Production=consommations à tout moment) et des prix de marchés. Comme les pays limitrophes conduisent eux aussi une

décroissance de leur parc thermique, les interconnexions ne pourront plus être considérées comme une garantie fiable à moyen terme.



La CGT propose : de maintenir les capacités thermiques existantes, y compris par la conversion des centrales à charbon à la biomasse, de donner de la visibilité à l'hydraulique en prolongeant les concessions dans le giron public, afin d'engager des travaux de rénovation et de développer des stations de pompage-turbinage (STEP), pour assurer la flexibilité nécessaire à un système énergétique de plus en plus dominé par les renouvelables intermittents, et en finir avec les obligations d'achat. Enfin, il est impératif de prolonger l'exploitation des centrales nucléaires existantes.

Quant à la relance d'un programme nucléaire, dont la mise en service interviendra au-delà de la période de référence de la PPE, elle redynamisera voire reconstruira le tissu industriel.

Il devient urgent d'adopter une approche cohérente sur le coût complet du système électrique, incluant les réseaux et les outils de flexibilité, et de maintenir notre souveraineté industrielle.

Quant aux solutions bas carbone, la CGT souligne l'ambition portée sur la filière méthanisation, mais déplore le manque de vision sur les nouvelles filières de production de gaz renouvelables et bas-carbones, tant sur la production que sur les usages qui permettraient une bascule des activités liées au gaz naturel vers les gaz « verts » (transport, stockage, distribution...).

Cette transition, qui va s'étendre sur plusieurs dizaines d'années, devra être assortie de garanties sociales fortes pour l'ensemble des travailleurs des filières énergétiques.

La CGT estime que seule la nationalisation de l'ensemble du secteur de l'énergie, intégrant efficacité et performance énergétique, permettra de donner les moyens à la puissance publique d'atteindre l'ambition portée par la PPE.

Pour que l'accès à l'énergie et à la mobilité propre devient un droit universel, la CGT propose de refonder les mécanismes de protection tarifaire.

La Mobilité : un Enjeu Stratégique et Solidaire

Pour la CGT, la mobilité est un levier stratégique essentiel. Elle défend une vision ambitieuse et globale, visant à instaurer une mobilité durable, équitable et accessible pour tous d'ici 2050.

Une Mobilité pour Tous les Territoires

Garantir une mobilité équitable, c'est d'abord assurer l'inclusion de tous les territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux. Cela passe par un maillage territorial renforcé et des infrastructures adaptées. Chacun doit pouvoir se déplacer facilement. Cette ambition s'inscrit dans une logique de solidarité nationale et d'aménagement équilibré des territoires.

Une Réponse à l'Urgence Climatique

La CGT défend le développement des solutions les plus vertueuses sur le plan écologique : ferroviaire, fluvial et maritime, pour le transport des passagers comme des marchandises. Une approche multimodale, organisée autour d'une planification publique cohérente, permet de limiter l'impact environnemental, tout en répondant efficacement aux besoins de mobilité.

Le Fret : Une Priorité Stratégique

Le fret ferroviaire est au cœur de cette transition. La CGT alerte sur les effets délétères de la libéralisation du secteur et rejette fermement le plan de "discontinuité" de Fret SNCF, qui fragilise l'opérateur public. Au contraire, nous proposons un plan ambitieux pour atteindre 25 % des flux de marchandises transportées par rail d'ici 2050, notamment en imposant des obligations

environnementales aux grands logisticiens comme Amazon. Réduire la dépendance au transport routier contribuera à diminuer les émissions polluantes et à rééquilibrer les modes de transport.

Un Pôle Public des Transports : une Gouvernance Partagée

La CGT propose la création d'un pôle public des transports, regroupant les opérateurs publics pour coordonner les offres, mutualiser les moyens et planifier les investissements. Ce pôle vise à améliorer la complémentarité et la qualité des modes de transport, garantir l'accès aux services pour tous, relever les défis environnementaux et assurer des conditions sociales dignes pour les travailleurs.

Un Financement Durable et des Tarifs Solidaires

La CGT demande la sanctuarisation des budgets consacrés aux infrastructures ferroviaires jusqu'en 2050. En parallèle, nous revendiquons une tarification solidaire et accessible, avec une prise en charge complète des trajets domicile-travail par les employeurs, pour lever les freins financiers à la mobilité, notamment pour les plus précaires.

Des Emplois de Qualité dans le Secteur des Transports

Les dérégulations et privatisations ont fragilisé les travailleurs du secteur. La CGT milite pour des emplois de qualité, assortis de droits sociaux solides, dans un cadre réglementaire protecteur. Une mobilité durable passe aussi par la reconnaissance des qualifications et la valorisation des compétences de celles et ceux qui rendent ces services possibles.

Investir dans les Filières Industrielles

La transition vers une mobilité durable repose sur une industrie forte et innovante. La CGT défend le développement de filières nationales pour la production, le recyclage et l'innovation, notamment dans les matériels ferroviaires, routiers, maritimes, ainsi que la production de petits véhicules électriques abordables.

Financement et aides publiques

La planification des politiques de décarbonation et des investissements énergétiques doit reposer sur des engagements financiers transparents et conséquents. Les besoins pour la transition écologique atteignent 150 milliards selon la CGT, pour améliorer l'efficacité énergétique des logements, transports et industries. Cette transformation exige une rupture avec les logiques de rentabilité à court terme du capitalisme mondialisé, incompatibles avec une planification durable.

Cela inclut de :

- Cibler et conditionner les aides publiques aux entreprises à des critères sociaux et environnementaux, en repensant celles attribuées aux productions énergétiques "brunes" ;
 - Créer un pôle financier public regroupant la Banque de France, l'AFD, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), BPIFrance, la Banque Postale, l'APE ... et mobiliser les fonds de France 2030 pour financer des projets industriels et écologiques stratégiques. Dans ce cadre, qui doit garantir une gestion démocratique et transparente uniquement motivée par des objectifs d'intérêt général, nous proposons de mieux orienter l'épargne populaire vers le financement de la reconquête industrielle, sociale, écologique et durable, par la création d'un livret d'épargne réglementée dédié.
 - Permettre à la CDC et à la BPI de prendre des participations majoritaires dans des actifs industriels stratégiques ou menacés par des fonds « vautours ». Proscrire les modalités indirectes ou intermédiées d'investissement au travers de fonds.
 - Mettre en place une réforme fiscale d'ampleur prenant notamment en compte l'empreinte carbone.
 - Créer des fonds régionaux pour l'emploi, la formation et la transition.
- Utiliser la commande publique et les achats d'entreprises pour relocaliser et transformer écologiquement, avec des clauses sociales et environnementales favorisant le Made in France et les circuits courts.

Conclusion : Pouvoir d'intervention des salariés

Pour y parvenir, les travailleurs doivent intervenir sur les orientations stratégiques des entreprises. Aucune transformation ne sera possible sans associer ceux qui créent la richesse, tant sur leurs lieux de travail que dans les décisions stratégiques.

La CGT propose :

- L'augmentation des moyens alloués aux CSE pour leur permettre d'exercer réellement leurs compétences sur les thématiques environnementales et de santé.
- Le retour des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), avec une compétence environnementale (CHSCTE).
- L'accès aux données obligatoires dans les BDESE sur l'impact environnemental scope 3 de l'entreprise, incluant la chaîne de sous-traitance.
- L'obligation de mise en place de comités de groupe européens et mondiaux avec des droits d'expertise incluant toute la chaîne de valeur, sur les volets sociaux, environnementaux et économiques.
- L'instauration d'un réel pouvoir d'intervention pouvant aller jusqu'au veto pour les comités sociaux et économiques (CSE) et les organisations syndicales.
- La participation des travailleurs aux conseils d'administration des entreprises à partir de 50 salariés, avec une augmentation du nombre de représentants pour atteindre 50 %

dans le privé et un tiers dans les entreprises publiques.

- L'intégration des conséquences du dérèglement climatique sur l'organisation et les conditions de travail dans les obligations de négociation périodique de branche.